

# ATTESTATION DE CAUTIONNEMENT

LA CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC  
garantit aux clients de

**AUTOMATISATION TORO INC.**

qu'ils seront indemnisés jusqu'à concurrence de 10 000 \$ dans l'éventualité d'une fraude, malversation ou détournement de fonds commis à leur égard par cette entreprise, ses préposés ou agents et, dans le cas d'une société ou corporation, par ses sociétaires ou administrateurs, conformément au cautionnement exigible en vertu de l'article 297.2 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1).



président

8304-9486-29

numéro de licence

2007-03-25

date d'expiration de la licence



La corporation  
des maîtres électriciens  
du Québec